

Deuxième session de dépôt des demandes de Subvention Investissement - Contrat de Ville 2022



VILLE DE
MARSEILLE

Préambule

Les partenaires signataires du Contrat de ville (Ville de Marseille, Métropole Aix-Marseille Provence, Conseil Départemental 13 et Caf 13) soutiennent les projets d'investissement et de fonctionnement :

- portés par les acteurs (associations, bailleurs sociaux, structures de l'ESS – SCIC/SCOP ...) agissant en QPV,
- localisés au sein des quartiers prioritaires de la Métropole.

Pour savoir si votre action est localisée en QPV, cliquez [ICI](#).

En 2022, la Ville de Marseille réaffirme sa volonté d'être présente aux côtés des acteurs de la Politique de la Ville en créant une mission dédiée.

Réouverture de l'appel à projet Investissement

Du 25 avril au 06 juin 2022, les structures éligibles peuvent de nouveau solliciter un soutien de leurs projets d'investissement.

Il s'agit d'accompagner le financement ou les acquisitions réalisés par un acteur de la politique de la Ville afin de structurer dans le temps son action.

Pour la Ville de Marseille, soutenir l'investissement dans les QPV c'est :

Permettre l'émergence de projets qui apportent des réponses innovantes sur les différentes thématiques du Contrat de Ville : cohésion sociale, cadre de vie, renouvellement urbain, développement économique, emploi...

Permettre aux porteurs de projets de s'équiper pour **répondre au mieux aux enjeux de proximité, aux difficultés de mobilité et d'accès aux droits** des habitants de nos quartiers.

Permettre **d'accueillir dans des bonnes conditions les publics** : rénovation locaux, mise aux normes...

Permettre de **créer et aménager des espaces extérieurs** pour améliorer les conditions de vie des habitants

Nature des projets

Les projets déposés par les porteurs peuvent revêtir différentes formes, répondant aux piliers du contrat de ville :

Pilier du CDV	Exemples types
Cohésion sociale	rénovation d'un lieu accueillant les habitants dans le cadre d'une programmation socio-culturelle inclusive et participative
Habitat et cadre de vie	achat des équipements pour la végétalisation d'une rue en impliquant les habitants
Développement économique et emploi	aménagement d'un food truck géré en coopérative et/ou mobilisant des salariés en insertion venant s'installer en pieds d'immeuble
Citoyenneté et valeurs de la République	édition d'une malle pédagogique compilant différents supports abordant les questions de laïcité pour animer des ateliers

Modalités de dépôt

Date limite de réception des dossiers	06 juin 2022
Où déposer son dossier	http://www.polvillemarseille.fr/depotdoc.htm
Formulaire de demande de subvention	Cf pièce jointe
Liste des pièces à fournir	http://www.polvillemarseille.fr/ftp/article/867/7_Annexe2_AAP_Investissement_fiche_methodologique_2022.pdf
Plaquette descriptive	http://www.polvillemarseille.fr/ftp/article/867/1_2022_Appele_a_projets_Plaquette_presentation.pdf
Informations et accompagnement	politiquedelaville@marseille.fr